

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DAC 652 Subvention à l'association Atelier Théâtre du Tourtour (13e) pour l'organisation de Mélomania.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'aide au projet à l'association Atelier Théâtre du Tourtour ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 5 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée en 2012 à l'association Atelier Théâtre du Tourtour, dont le siège social se situe 19, boulevard du Port Royal (13e), pour l'organisation de Mélomania. D01565 / 2011_00491, simpa n°21054.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.